



Lettre d'actualité n°26
Commune de Plan-les-Ouates
Mardi 3 novembre 2020

L'évènement



Location des appartements communaux dans le quartier des Sciers

La Commune de Plan-les-Ouates ouvre la mise en location de ses appartements dans le quartier des Sciers aux personnes ayant un lien avec la Commune. **Les demandes des personnes déjà inscrites sont déjà prises en compte. Une réinscription n'est pas nécessaire.**

Entre 2021 et 2024, près de 700 nouveaux logements seront livrés sur le quartier des Sciers. La Commune réalise une partie de ceux-ci et mettra en location 70 appartements.

Entre 2021 et 2024, ce sont près de 700 nouveaux logements qui seront livrés sur le quartier des Sciers. La Commune réalise une partie de ceux-ci et mettra en location 70 appartements (30 loyers libres, 10 HM/HLM et 30 LUP HM/HLM). Ceux-ci seront disponibles dans le courant de l'année 2021, avec une première tranche en juillet (pour l'immeuble dit « H ») et une seconde en novembre (pour les immeubles dits « E et F »). Pour plus de précisions, il faut se rendre sur le site www.aménagementplo.ch.

L'attribution des appartements sera effectuée par la Commune selon des critères précis qui classifient les dossiers de candidatures, comme cela se fait usuellement pour les autres appartements de la Commune.



Toute demande d'appartement communal déjà déposée à ce sera intégrée.

PAS BESOIN DE REPOSTULER

Seules les inscriptions de personnes non encore inscrites auprès de la Mairie et qui peuvent justifier d'un lien avec la Commune de Plan-les-Ouates seront ajoutées à la liste d'attente.

Les critères communaux de base sont les suivants :

- Avoir déjà été ou être domicilié officiellement sur la Commune
- Travailler sur la Commune
- Etre membre d'un comité d'une société communale
- Avoir de la parenté habitant sur la Commune (grands-parents, parents, enfants, frère ou sœur)

A noter également :

- Le nombre de pièces du logement ne doit pas dépasser la somme « nombre d'occupants + 1 », sauf pour les familles monoparentales, les personnes seules ou des étudiants en colocation pour qui s'applique la règle « nombre d'occupants +2 ». Un enfant de 25 ans et plus n'est plus considéré comme un occupant et n'entre donc pas en considération dans le calcul.

- Un taux d'effort (loyer + charges / revenus bruts) est pris en compte.

Si vous remplissez au moins l'un des quatre critères ci-dessus, il convient de :

1) Remplir le formulaire de demande de logement que vous trouverez ici.

2) Lui joindre TOUS les documents requis.

3) Retourner le tout, **d'ici au 16 novembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi), **par courrier postal ou par dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie**, à l'adresse suivante : Mairie de Plan-les-Ouates, route des Chevaliers-de-Malte 3, 1228 Plan-les-Ouates.

Les dossiers adressés par mail, incomplets, qui ne remplissent pas les critères ci-dessus ou qui comportent des renseignements erronés ne seront pas pris en compte.

Les personnes qui ne seraient pas retenues sont priées de reconfirmer leur inscription 1x/année auprès de l'Accueil de la Mairie afin de rester dans la liste d'attente communale.

Dernières nouvelles

Les restrictions COVID-19 sur le territoire communal

Retrouvez ici toutes les mesures prises par le Conseil administratif en lien avec la situation sanitaire. Elles seront actualisées en fonction de son évolution. A ce jour, tous les services de l'administration maintiennent leurs activités et

prestations au service de la population, dans le respect des directives cantonales et fédérales.

Communiqué du Conseil administratif du 2 novembre 2020

La pandémie de Covid -19 est encore présente en Suisse comme à Genève et à Plan-les-Ouates en particulier. Le Conseil administratif travaille sur des mesures permettant de contenir ce virus et qui s'appuient sur les décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat.

L'administration communale est présente

Les services de l'administration maintiennent leurs activités et prestations au service de la population, dans le respect des directives cantonales et fédérales.

Les guichets d'accueil du public restent ouverts, notamment ceux de la police municipale et de l'accueil de la Mairie.

Pour l'accueil de la Mairie, les horaires sont les suivants :

- Lundi et jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Mardi et vendredi, de 8h00 à 12h00
- Mercredi, de 8h30 à 16h30

Cependant, en raison de la pandémie, l'accueil dans le hall de la Mairie est limité à deux personnes simultanément. Il est recommandé de prendre contact avec la Mairie par téléphone ou par mail : accueil@plan-les-ouates.ch et de privilégier la commande de [billets CFF](#) par le biais du site internet. Les formulaires de demandes d'appartement sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Crèches

Les horaires habituels des crèches sont maintenus, avec les mesures de protection en vigueur.

Parascolaire

Les activités parascolaires ainsi que les restaurants scolaires sont maintenus, avec les mesures de protection de rigueur.

Social

Le **Plan de solidarité** communal est réactivé, et chaque personne concernée sera contactée par la Commune.

L'**Atelier d'alimentation** et les cours « **Appren'Tissage** » sont suspendus jusqu'au 30 novembre 2020 au moins.

Pour **La Villa**, le libre accès aux associations est annulé. La Villa ne sera ouverte que sur demande ou lors de la permanence du mercredi (maximum 5 personnes à la fois).

A **Champ Ravy** : les cours sont maintenus, avec les mesures de protection de rigueur.

La **Maison du Marais** est fermée.

Locations de salles

Les locations des grandes salles (Vélodrome, Salle communale, salles de plus de 50 personnes) sont annulées jusqu'au 11 janvier 2021.

Les petites salles peuvent encore être louées, avec un maximum de 5 personnes, ce maximum étant réduit à 2 personnes pour les salles de musiques.

Sport

Les installations sportives en libre accès sont maintenues dans le respect des directives cantonales et fédérales.

Sont autorisées, à l'exception des compétitions, les activités sportives d'enfants de moins de 12 ans en groupes d'au maximum 15 personnes en plein air, ainsi qu'en club au sein des infrastructures sportives.

Sont également autorisées les activités sportives de personnes dès 12 ans qui n'impliquent pas de contact physique, si elles sont exercées à titre individuel ou en groupes d'au maximum 5 personnes. Les personnes doivent en outre respecter la distance interpersonnelle et porter un masque.

Il est possible de renoncer au port du masque dans de grands locaux :

- pour autant que des règles supplémentaires en matière de distance et la limitation des capacités soient appliquées,

- en plein air si la distance requise est respectée.

Les vestiaires et les douches restent fermés

La patinoire et la piscine sont fermées au public.

La patinoire et les piscines sont fermées au public.

Culture

Les activités de La Julienne sont maintenues, mais en respectant les directives cantonales et fédérales et avec les mesures de protection en vigueur.

Les spectacles prévus en novembre sont annulés.

Les billets ne sont pas valables pour une autre date. Ils sont remboursés, par virement bancaire, sur demande effectuée par mail à : culture@plan-les-ouates.ch, en précisant :

- Le nom du spectacle
- Les prénom et nom de la personne qui a acheté les billets
- Ses coordonnées bancaires (IBAN)
- Son adresse postale.

Manifestations

Les manifestations suivantes sont annulées :

Le parcours d'accueil pour les nouveaux habitants du 14 novembre, la réunion « engage.ch » du 18 novembre (reportée), les Noces d'Or, les ateliers « Mieux vivre au naturel » prévus en novembre et décembre, le « Sunday Training » du 22 novembre à Aimée Stitelman, la Fête de Noël « Bienvenu » prévue pour le 1er décembre, le Noël des Aînés, le Noël communal, la cérémonie des Vœux du Conseil administratif

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à [consulter notre agenda](#).

Politique

Les séances du Conseil municipal et des commissions sont maintenues.

Entreprises

Dans le cadre de la crise sanitaire et des difficultés économiques que celle-ci engendre, la Commune propose différentes options et relais qui pourront vous soutenir dans la continuité de vos affaires dans les meilleures conditions possibles.

Pour en savoir plus :

<https://www.plan-les-ouates.ch/pages/vivre-a-plan-les-ouates/les-entreprises/covid19-informations-et-mesures-a-destination-des-entreprises>

Pour en savoir plus sur la pandémie de Covid :

Les informations cantonales : www.ge.ch

Faire entendre la voix des jeunes

Tu as entre 12 et 25 ans et tu aimerais changer ta Commune ? Jusqu'au 20 décembre 2020, tu peux poster tes idées [ici](#) et remplir un sondage concernant les améliorations que tu souhaiterais pour davantage participer à la vie communale.

Tu as entre 12 et 25 ans, tu habites à Bardonnex, Plan-les-Ouates ou Perly-Certoux (1B2P) et tu veux changer ta commune ?

Du 28 septembre 2020 au 20 décembre 2020, tu peux poster tes idées sur engage.ch/fr/1b2p et remplir un sondage concernant les améliorations que tu aimerais voir afin de te donner plus de possibilités pour participer dans la vie communale.

Fais entendre ta voix et crée avec nous le 1B2P du futur !

Le projet Engage.ch est une émanation de la Fédération suisse des Parlements des Jeunes, au côté d'autres projets destinés à augmenter la participation des jeunes dans la vie politique suisse, comme l'émission des brochures EasyVote que reçoivent les jeunes citoyens de Perly-Certoux.

Ce projet consiste à proposer aux jeunes une plateforme en ligne sur laquelle ils peuvent déposer des idées et des souhaits, pour améliorer leur commune. Un groupe de suivi, composé de jeunes et d'adultes engagés au niveau politique ou en faveur des jeunes de la commune, peut aider un-e jeune à concrétiser son projet.

Ainsi, les jeunes peuvent façonner l'avenir de leur commune.

L'idée de la plateforme en ligne engage.ch est née en 2014. Beaucoup de choses se sont passées depuis : plus de 2'370 souhaits ont été déposés par des jeunes, près de 100 politicien-ne-s ont répondu aux souhaits et 135 projets ou revendications politiques ont été mis en œuvre.

Et encore...

Le kit anti-Covid

Pour se protéger et protéger les autres durant la pandémie, il faut se munir de son kit anti-Covid lorsqu'on sort de chez soi. Celui-ci comprend: une solution hydroalcoolique, un masque, son téléphone (pour le traçage), ainsi qu'un stylo (pour ne pas avoir à toucher celui des autres).

<https://www.ge.ch/document/covid-19-kit-anti-covid>

L'agenda communal



Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site www.plan-les-ouates.ch.